

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances): Si mon honorable ami peut me dire quand le projet de loi qui se trouve actuellement devant le Sénat n'aura pas été adopté et recevra la sanction royale, je pourrai lui répondre. Autrement, je ne saurais le faire, car le mécanisme ne pourra fonctionner tant que le bill portant modification n'aura pas été adopté.

L'hon. M. VENIOT: S'appliquera-t-il simultanément à toutes les provinces?

L'hon. M. RHODES: Oui.

#### LA PECHE DES HUITRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. McLEAN (Prince): Puis-je demander au Gouvernement si des parties des rivières de l'Est, du Nord et de l'Ouest, dans l'île du Prince-Edouard, sont fermées ou seront fermées à la pêche des huîtres pour la saison de 1935?

L'hon. GROTE STERLING: Je me ferai un plaisir de m'en informer et de voir que l'honorable député obtienne une réponse.

#### L'EXECUTION DE THOMASINA SARAO

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ATTRIBUTION PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Permettez-moi de mentionner une affaire mise en vedette dans les journaux et qui a inspiré l'envoi de plusieurs questions au département de la Justice, je veux dire l'incident regrettable qui s'est produit à Montréal, vendredi dernier, lors de l'exécution d'une femme du nom de Sarao. Il a été dit dans les journaux, et on m'a certes donné à entendre au cours de plusieurs messages par téléphone, que le ministère de la Justice devrait intervenir et instituer une enquête à ce sujet. Pour la gouverne des membres de la Chambre et des gens de l'extérieur, permettez-moi de dire que l'administration de la justice tant civile que pénale relève au Canada des gouvernements provinciaux, et non du gouvernement fédéral. Ce dernier n'a rien à voir aux exécutions ou à la peine capitale; cela relève tout à fait de la compétence des provinces. Si la législation pénale est notre œuvre, sa mise en application est à tous égards une fonction provinciale. Dans Québec comme dans les autres provinces, le shérif est le fonctionnaire chargé de l'exécution des sentences de mort. Je ne suis pas au courant de l'affaire, mais j'ai lu dans les journaux qu'un certain M. Latoni, l'avocat de la malheureuse au cours du procès, s'est plaint à moi. Il dit dans sa lettre que j'ai lue dans les journaux, car elle n'est pas encore parvenue au département:

[M. McKenzie.]

Etant donné les circonstances inusitées ci-haut mentionnées, je demande instamment l'institution d'une enquête complète sur toutes les circonstances qui ont entouré l'exécution de Mme Sarao.

Tout ce que je puis faire à ce sujet, quand je recevrai la lettre, ce sera de la transmettre au procureur général de la province de Québec.

#### LES CREDITS AFFECTES AUX PENITENCIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle AGNES MACPHAIL (Grev-Sud-Est): Puis-je demander au ministre de la Justice quand il entend déposer les crédits affectés aux pénitenciers?

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): J'ai été prêt en tout temps depuis trois semaines, sauf quand j'ai été malade, et je voudrais les déposer prochainement, cette semaine, peut-être.

#### SUBSIDES—SITUATION EUROPEENNE

PROPOSITION DE M. BOURASSA POUR FAIRE RÉAFFIRMER L'ADHÉSION DU CANADA AU TRAITÉ POUR LA RENONCIATION À LA GUERRE.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. HENRI BOURASSA (Labelle): Avant que nous passions à cet ordre du jour, je veux implorer la patience de la Chambre pour exposer à mes honorables collègues, sans distinction de parti, la gravité de la situation qui existe actuellement en Europe et qui menace la paix du monde, ainsi que les conséquences qui peuvent en résulter pour notre propre pays. Au nom de tous les vrais amis de la paix au Canada, je remercie le premier ministre intérimaire (sir George Perley) de m'avoir fourni cette occasion. J'aurais désiré que cette tâche eût échu à un homme ayant plus d'autorité et de pouvoir que je n'en possède; néanmoins ce défaut sera peut-être compensé par le fait, aujourd'hui généralement admis, je le crois, que, détaché de tous partis, je suis peut-être mieux placé pour présenter cette question à la Chambre sans esprit de parti pour ou contre le Gouvernement, ou pour ou contre l'opposition.

Depuis le commencement de la session, j'ai reçu de diverses provinces du Canada des communications dans lesquelles on me demande de prendre cette initiative. Je puis dire qu'un certain nombre de ces communications me sont venues de citoyens qui ont joué un rôle brillant durant la dernière guerre, tant officiers que soldats. Si j'avais suivi leurs avis, la motion que je vais présenter serait rédigée dans des termes bien plus violents. J'ai cependant